



Cumul d'employeur et d'heures de travail

Par **phine**, le **10/10/2010** à **10:39**

Bonjour,

Madame Monsieur ; Bonjour

je suis employée du secteur public je rencontre des difficultés financières j'ai la possibilité de travailler pour un second employeur quelques heures par moi

Quels sont mes droits

Quel est le nombre d'heures que je ne dois pas cumuler avec ses 2 employeurs

sachant que pour le premier je travaille à 35 heures hebdomadaire

d'avance merci de votre réponse

Cordialement

Phine